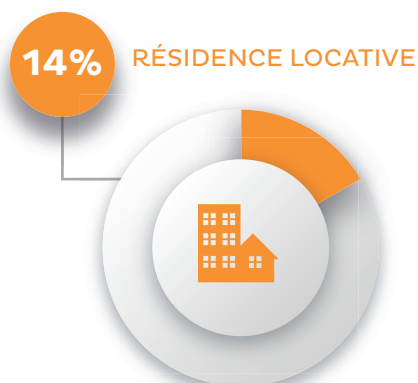
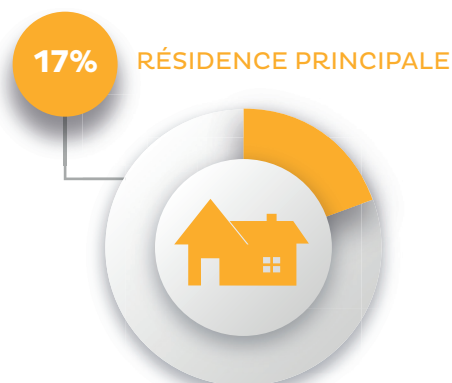
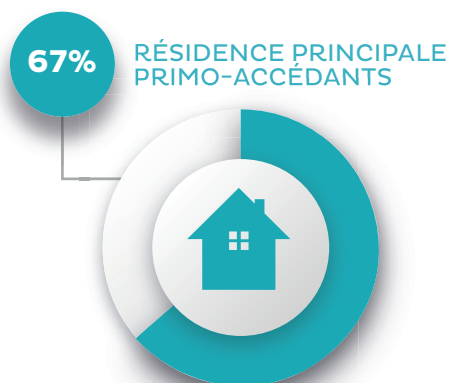


DES PRIMO-ACCÉDANTS TOUJOURS PRÉSENTS

Avec 67% de la clientèle Cafpi en février, la part des primo-accédants est restée stable avec un pourcentage identique à celui du mois précédent. Ce maintien, qui se constate également sur la part des investisseurs (14% sur le mois de février, de même qu'en janvier), est l'aboutissement des demandes initiées les mois précédents suite aux recommandations du HCSF. Leurs effets devraient commencer à se faire ressentir dès le mois prochain, avec le bouclage des premiers dossiers constitués suite à ces annonces.

RÉPARTITION DES ACQUÉREURS



PROFILS DES EMPRUNTEURS



PRIMO-ACCÉDANTS

L'emprunt moyen du primo-accédant est en légère augmentation en février par rapport au mois précédent. Alors qu'en janvier les primo-accédants empruntaient en moyenne 225 300 € sur 284 mois, pour un effort consenti de 5,72 années de revenus, en février, le montant moyen emprunté est passé à 229 200 € sur 282 mois pour un effort consenti identique à celui du mois dernier.



ACCÉDANTS

Du côté des autres accédants on observe en février une légère baisse du montant moyen de l'emprunt – associée à un raccourcissement de la durée d'emprunt – à 363 400 € sur 258 mois pour un effort consenti de 6,81 années de revenus, contre 365 700 € sur 261 mois en janvier pour un effort de 6,45 années de revenus.

229 200 €

EMPRUNT

363 400 €

5,72 années de revenus

ACQUISITION

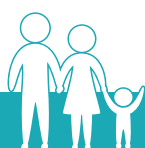
6,81 années de revenus

80,6 %

ACHAT DANS L'ANCIEN

86,9 %

MONTANT ET DURÉE DES EMPRUNTS



PRIMO-ACCÉDANTS

225 300 € / 284 MOIS

JANVIER

229 200 € / 282 MOIS

FÉVRIER

LE MONTANT MOYEN DU CRÉDIT CHEZ LES PRIMO-ACCÉDANTS S'ÉLÈVE LÉGÈREMENT POUR ATTEINDRE **229 200 €** SUR 282 MOIS.



ACCÉDANTS

JANVIER

365 700 € / 261 MOIS

FÉVRIER

363 400 € / 258 MOIS

IL BAISSÉ EN REVANCHE CHEZ LES ACCÉDANTS AVEC **363 400 €** SUR 258 MOIS.

ACQUISITION EN ANNÉES DE REVENUS

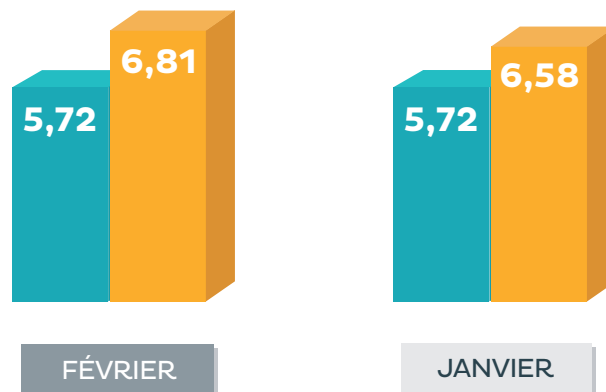
LES CHIFFRES DU MOIS DE FÉVRIER



Le prix du bien représente **5,72 années** de revenus pour un primo-accédant.



Pour un accédant, le prix du bien représente **6,81 années** de revenus.



ACQUISITION DANS L'ANCIEN



PRIMO-ACCÉDANTS

78,4%

JANVIER

80,6%

FÉVRIER



ACCÉDANTS

JANVIER

85,5%

FÉVRIER

86,9%

LÉGÈRE REMONTÉE DE L'ANCIEN AVEC **80,6%** DES ACQUISITIONS DES PRIMO-ACCÉDANTS.

LA TENDANCE EST À L'AVENANT CHEZ LES ACCÉDANTS, AVEC **86,9%** DES ACQUISITIONS.

CAFPI EN BREF :

CAFPI est le leader du marché des courtiers en crédits. Il est totalement indépendant, aucun groupe bancaire ne figurant dans son capital. Avec un effectif de 1.420 personnes, CAFPI est présent, via ses 230 agences en propre, dans toute la France & DOM-TOM pour accompagner ses clients dans toutes les étapes de leur projet immobilier. En 2018, CAFPI a finalisé 38 000 dossiers, pour plus de 8 milliards d'euros de crédits signés. Le métier de courtage en prêts immobiliers est toujours en plein essor puisque près de 40 % des crédits en France se font via un courtier. Grâce à ses volumes, CAFPI obtient des 150 banques et assureurs partenaires avec lesquelles il travaille en permanence des conditions particulièrement avantageuses dont il fait bénéficier directement ses clients. CAFPI est l'expert de tous les crédits avec ses offres de crédits immobilier, de regroupement de crédits, de crédits à l'international, de crédits professionnels et d'assurances emprunteur en ligne sur www.cafpi.fr.

En 2010, sous l'impulsion de CAFPI, naît l'APIC (l'Association Professionnelle des Intermédiaires en crédits) dans le but d'accompagner les évolutions réglementaires et législatives de l'encadrement de la profession et représenter les courtiers auprès des pouvoirs publics (www.apicfrance.asso.fr).



CONTACT PRESSE - GALIVEL & ASSOCIÉS
Carol Galivel / Julien Michon
Tél : 01 41 05 02 02 - Fax : 01 41 05 02 03
21 - 23 rue Klock - 92110 Clichy
galivel@galivel.com

CAFPI - Philippe Tabet
Directeur Général Adjoint
Tél : 01 69 51 00 00 - Fax : 01 69 51 18 18
28 rte de Corbeil - 91700 Ste Geneviève des Bois
p.tabet@cafpi.fr

CAFPI %
EXPERT EN CRÉDITS

ACQUISITION MARS 2020

© CAFPI SA

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

« Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent ». « Pour tout prêt immobilier, l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours ; l'achat est subordonné à l'obtention du prêt, s'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées » CAFPI SA, siège social : 28 route de Corbeil - 91700 Ste Geneviève des Bois - Tél. 01 69 51 00 00 - E-mail : cafpi@cafpi.fr S.A à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11 395 600 euros - SIREN N° 510 302 953 - RCS EVRY - N° DE GESTION 2009 B 00365 - CODE APE 6619 B - ORIAS 09047385 - RC.I.O.B N° 57 437 750 - Courtier en opérations de banque et en assurance - Membre de l'APIC, Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédits - Retrouvez l'ensemble de nos partenaires bancaires sur www.cafpi.fr - Document réservé aux professionnels.